

Nos formations



Formations préparatoires et préqualifiantes

- Préparation aux concours :
Infirmier, Aide-Soignant, Auxiliaire de Puériculture
- Préqualification : Accompagnant Educatif et Social, Aide-Soignant



Formations qualifiantes

- Infirmier
- Aide-Soignant
- Auxiliaire de Puériculture
- Accompagnant Educatif et Social
- Assistant Familial
- Secrétaire Médical et Médico-Social
- + Possibilité de VAE



Formation continue

- domaine Sanitaire, Social et Médico-Social
- domaine Santé et Sécurité au Travail



Salariés et demandeurs d'emploi, faites certifier vos compétences et connaissances avec CléA (contactez nous pour plus d'information)

En savoir plus

Rendez-vous sur notre site internet > www.irfss-bfc.croix-rouge.fr

- dossiers d'inscription à télécharger en ligne ou à retirer à l'institut
- catalogue des formations disponible en ligne

Et toute notre actualité sur  www.facebook.com/irfss.bfc

Site de Vesoul

12 rue Miroudot St Ferjeux

C.S. 60273 - 70005 VESOUL CEDEX

Tél. : 03.84.75.80.44

Email : irfss.vesoul@croix-rouge.fr



Formation



NOUS SOMMES

LÀ

POUR VOUS
FORMER

AIDE-SOIGNANT(E) - MODULAIRE

© Croix-Rouge française

PRESENTATION DE LA FORMATION

L'Aide-Soignant(e) participe aux soins d'hygiène et de confort de la personne.

Il intervient également pour observer et mesurer les paramètres vitaux : fréquence cardiaque et respiratoire.

Il dispense, en collaboration et sous la responsabilité de l'infirmier(e), les soins destinés à apporter du mieux-être à la personne aidée : donner des médicaments, accompagner ou aider les personnes dans leurs activités quotidiennes.

CONDITIONS D'ACCES ET MODALITES DE SELECTION PARCOURS PARTIEL

• **Conditions d'accès :**

- avoir 17 ans au moins à la date d'entrée en formation
- être titulaire d'un Baccalauréat Professionnel ASSP « accompagnement, soins, services à la personne »
- être en Terminale du Baccalauréat Professionnel ASSP
- être titulaire d'un Baccalauréat Professionnel SAPAT « services aux personnes et aux territoires »
- être en Terminale du Baccalauréat Professionnel SAPAT
- être titulaire d'un Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture
- être titulaire d'un Diplôme d'Etat d'Ambulancier
- être titulaire d'un Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale ou M.C.A.D.
- être titulaire d'un Diplôme d'Etat d'Aide Médico Psychologique
- être titulaire d'un Titre Professionnel d'Assistant(e) de Vie aux Familles
- être titulaire d'un Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social

Les professionnels doivent être titulaires de leur diplôme depuis au moins 2 ans et justifier de 1700 heures d'activité professionnelle

• **Constitution du dossier :**

- curriculum vitae
- lettre de motivation
- attestations de travail avec appréciations pour les candidats titulaires d'un Diplôme d'Etat : d'Auxiliaire de Puériculture, d'Ambulancier, d'Aide Médico-Psychologique, d'Accompagnant Educatif et Social, d'Auxiliaire de Vie Sociale ; de la Mention Complémentaire Aide à Domicile out du Titre Professionnel d'Assistant(e) de Vie aux Familles
- dossier scolaire avec résultats et appréciations pour les candidats filière Baccalauréat Professionnel ASSP ou SAPAT
- titres ou Diplômes permettant de se présenter à la dispense de formation

Un candidat remplissant les conditions d'entrée en cursus complet et en cursus partiel devra faire le choix de s'inscrire à l'un ou l'autre des deux dispositifs. Il ne pourra en aucun cas s'inscrire sur les deux modalités, au sein d'un même institut

- **étude du dossier :**

- Cette étape consiste en l'examen des différentes pièces constitutives du dossier en vue de retenir les candidats qui seront convoqués par écrit à l'entretien oral.
- les candidats dont le dossier n'a pas été retenu en seront informés par courrier

- **entretien oral :**

- Il consiste en un entretien individuel d'une durée de vingt minutes maximum avec deux membres du jury :
 - Dans un premier temps, le candidat présente son parcours.
 - Dans un deuxième temps, le jury engage un échange avec le candidat sur la base de son dossier (stages, expériences professionnelles) afin d'évaluer l'intérêt du candidat pour la profession et sa motivation.

DATES DE SELECTION

Ouverture des inscriptions	Clôture des inscriptions	Etude de dossiers	Entretien oral
1^{er} Décembre 2017	25 mai 2018	12 Mars 2018	Du 18 juin au 2018 au 29 juin 2018

Frais de sélection : 100 €

- Se renseigner auprès du site
- Pour les salariés, le coût de la formation Aide-Soignant(e) peut être pris en charge par l'employeur ou

COUT DE LA FORMATION

l'organisme de formation auquel il cotise (OPCA : FONGECIF, UNIFORMATION, UNIFAF, ANFH...) dans le cadre d'un CIF (Congé Individuel de Formation) ou d'un contrat de professionnalisation. Renseignez-vous auprès de votre employeur.

- Pour les non-salariés (demandeurs d'emploi...) les modalités de financement par la région Bourgogne Franche-Comté ne sont pas encore définies pour l'année 2017/2018 (places limitées)
- Possibilité de financement par l'AGEFIPH pour les travailleurs handicapés

ORGANISATION DE LA FORMATION EN INSTITUT

Selon les dispenses de formation, le cursus se déroule en discontinu en fonction des compétences à valider

Programme

La formation s'articule autour de 8 domaines de compétences en fonction des compétences à valider :

- M1 : accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne
- M2 : l'état clinique d'une personne
- M3 : les soins
- M4 : ergonomie
- M5 : relation - communication
- M6 : hygiène des locaux hospitaliers
- M7 : transmission des informations
- M8 : organisation du travail.

Calendrier

Un planning annuel est élaboré pour la rentrée en fonction des compétences à valider

Stages

Les stages s'effectuent en milieu hospitalier et en milieu extra-hospitalier dans des structures bénéficiant d'un encadrement adapté et en fonction du cursus du candidat.

L'organisation des stages relève de la compétence des instituts de formation. Les stages sont effectués sur la base de 35 heures par semaine.

La présence aux stages est obligatoire.